AR Prefecture
083-258300953-20261028-1998-DE
Reçu le 28/10/2026

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE

Délibération N°1999

Autorisation de signature des marchés AOO2026-08 relatifs à l'exploitation du quai de transfert des déchets non dangereux de Hyères au lieudit l'Almanarre (lot 1) et au transfert des déchets (lot 2)

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 28 OCTOBRE 2026 à 9h30

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITTOMAT – 190 Chemin Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 22 octobre 2026 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

Présents : Jean-Yves DOLISI – Robert DELEDDA – Jean-Luc VITRANT – Ange MUSSO – Alain ETRIOUX – Patrick APARICIO – Didier SILVE – Patrick MARTINELLI – Jean-Pierre COIQUAULT – Audrey PANIGOT – Nicolas PATACCHINI

Délégués suppléants : Pauline DAZIANO – Corinne ROCHETTE – Albert TANGUY

Absents ou excusés : Pascal ETIENNE – Karine TROPINI – Franck BERTONCINI – Hélène BILL ARNAUD – Thomas DOMBRY – Jean-Claude LANDA – René CASTELL – Bernard MARTINEZ

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	12
Absents ou excusés	8
Procuration(s)	0

Monsieur Ange MUSSO

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

AR Prefecture

083-258300953-20261028-1998-DE
Reçu le 28/10/2026

AR Prefecture
083-258300953-20261028-1998-DE
Reçu le 28/10/2026

1999 : Autorisation de signature des marchés AOO2026-08 relatifs à l'exploitation du quai de transfert des déchets non dangereux de Hyères au lieudit l'Almanarre (lot 1) et au transfert des déchets (lot 2)

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHÉS PUBLICS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT,

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Par délibération n°1742 du 28 septembre 2022, le Comité Syndical autorisait le Président à signer les marchés de transport et de gestion des résidus ménagers reçus sur le quai de transit de l'Almanarre. Ces marchés ont été attribués en 2 lots distincts :

Lot n°1 : exploitation du quai de transit

Lot n°2 : transport des déchets en FMA

Les marchés arrivant à échéance, une consultation a été relancée par appel d'offres afin de ré attribuer ces 2 lots pour une nouvelle période d'un an renouvelable 3 fois.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 28 octobre 2026, a classé en n°1 la société LVD ENVIRONNEMENT, sise AUBAGNE, pour le lot 1 et la société EXA RENT, sise DRAGUIGNAN, pour le lot 2, sociétés qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement précisés dans le règlement de la consultation.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir :

1- Adopter l'exposé qui précède
2- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché à conclure avec la société LVD ENVIRONNEMENT pour le lot n°1 relatif à l'exploitation du quai de transfert des déchets non dangereux de Hyères au lieudit l'Almanarre,
3- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché à conclure avec la société EXA RENT pour le lot n°2 relatif au transfert des déchets en FMA depuis le quai de l'Almanarre,
4- Dire que les crédits correspondants sont et seront inscrits aux budgets 2026 et suivants à l'article 611 de la section de fonctionnement.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Ange MUSSO
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles VINCENT
Président du SITTOMAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération. Le Recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

AR Prefecture

083-258300953-20261028-1998-DE
Reçu le 28/10/2026